

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 6 février 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 31 janvier 2017
Date de publication : 14 février 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE,
M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M.
Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin
KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane
CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme
Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine
DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Isabelle
VOUTQUENNE, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Jean-Claude
WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako
HAMDAOUI, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 17.06.02.17

CommissionFonctionnement de
l'Institution**Objet**Rapport d'Orientations
Budgétaires 2017**Secrétaire de séance**

Nathalie JEANNET

Rapporteur

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Paul ROCHE à M. Pascal JOBEZ
M. Jacques PÉCHINOT à Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE
Mme Esther SCHLEGEL à Mme Nathalie JEANNET
M. Alexandre DOUZENEL à M. Jean-Philippe LEFÈVRE
M. Gilbert CARD à M. Jean-Claude WAMBST (jusqu'à la DCM 17.06.02.09)

Conseillers absents non représentés :

Mme Françoise BARTHOULOT (jusqu'à la DCM 17.06.02.02) ; Mme Sylvie
HEDIN (jusqu'à la DCM 17.06.02.05)

Rappel de la réglementation en vigueur

Inscrit dans la loi Administration Territoriale de la République -ATR- (Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République), le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République -dite Loi NOTRE-, a institué la tenue d'une délibération à l'issue du Débat d'Orientations Budgétaires, et non plus simplement une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Outre ce changement juridique, le Débat d'Orientations Budgétaires a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Contexte général

Le Budget Primitif 2017 sera proposé au vote du Conseil Municipal courant mars prochain.

Dans un contexte économique de rétablissement structurel des comptes publics, engagé par le Gouvernement depuis juin 2012, l'ensemble des acteurs publics sont mis à contribution. Les collectivités locales, qui subissent de plein fouet les effets de la baisse des dotations depuis 2014, seront à nouveau fortement mises à contribution au titre de l'exercice budgétaire 2017, et ce malgré l'annonce d'une réduction de moitié de la contribution au redressement des finances publiques mise à la charge du bloc communal.

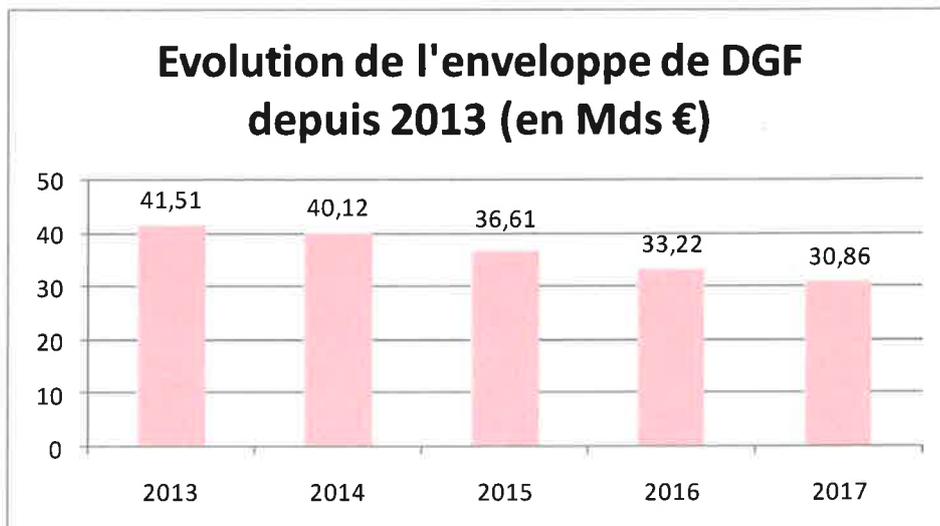
Il convient de rappeler qu'un gel des dotations a eu lieu en 2013, et qu'une baisse de l'enveloppe normée d'1,5Md€ a été constatée en 2014. La baisse de 11Mds d'€ initialement prévue par la Loi de programmation des finances publiques (LPFP) qui définit la trajectoire d'évolution des grandes masses financières de l'État a néanmoins été ramenée à 10Mds d'€ pour la période 2015-2017 dans le cadre de la promulgation de la loi de finances pour 2017.

Cette diminution d'1,035Mds d'€ de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques concerne uniquement le bloc communal avec la répartition suivante (-725M€ pour les communes ; -310M€ pour les EPCI).

La Loi de Finances pour 2017 promulguée le 30 décembre dernier corrige et entérine la poursuite de l'effort de réduction budgétaire de l'État imposé aux collectivités dans le cadre du Programme de Stabilité. Sur les 50Mds d'économies en jeu, les collectivités en supportent en effet à elles seules 22%, le seul bloc communal (EPCI + communes) se voyant infliger plus de 52% de cette baisse, avec le calendrier suivant :

Répartition de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (en Mds€)	%	Total 2015-2017 (en Md€)	2015	2016	2017
Régions	13,53%	-1,35	-0,45	-0,45	-0,45
Départements	34,47%	-3,44	-1,15	-1,15	-1,15
Communes	36,37%	-3,63	-1,45	-1,45	-0,73
EPCI	15,63%	-1,56	-0,62	-0,62	-0,31
Total	100,00%	-9,98	-3,67	-3,67	-2,64

Cette pénalité touche les collectivités du territoire national dans des proportions considérables comme le reflète le graphique ci-après :



De plus, elle intervient dans un contexte économique national tendu qui a conduit l'État non seulement à augmenter la pression fiscale pesant sur les ménages mais également à réduire ses concours aux collectivités locales dont l'une des missions essentielles consiste à rendre le territoire local attractif économiquement au service de ses administrés.

Pour mémoire, la baisse cumulée des dotations pour la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole représente une perte de recettes de 3 046 k€ en 2016, auxquels se rajouteront 555 k€ en 2017. Ces 3 601k€ correspondent à 6% des budgets de fonctionnement de la Ville et de l'Agglomération :

Evolution de la DGF sur le territoire (en M€)	Dole	Grand Dole	Total Dole + CAGD	Différence / N-1	Cumul 2013-2017
2013	7,018	5,273	12,291		
2014	6,761	5,055	11,817	-0,475	-0,475
2015	6,228	4,400	10,628	-1,189	-1,664
2016	5,649	3,596	9,245	-1,383	-3,046
2017	5,420	3,270	8,690	-0,555	-3,601
Perte totale depuis cumulée 2013					-8,786
(%)					-71,48%

Si le désengagement de l'État s'impose à l'ensemble des collectivités du territoire national, on peut néanmoins noter, que rapportées à leur niveau de 2013, les baisses de dotations successives atteignent 71,48% pour l'ensemble Ville de Dole + Grand Dole, contre « seulement » 60,78% en moyenne à l'échelle nationale.

Impact local de la politique nationale

La déclinaison de ces orientations nationales au niveau local conduiront à une réduction des marges de manœuvre budgétaires de l'ordre de 550k€, impactant d'autant la capacité d'autofinancement de la Ville de Dole pour 2017.

C'est dans cet environnement économique austère et défavorable pour les collectivités locales que le projet de Budget Primitif 2017 devra être élaboré.

Cette nécessité de réaliser des économies de fonctionnement conduira la municipalité à poursuivre ses choix stratégiques d'organisation et de mise en œuvre de son programme au service de la population et du développement du territoire.

Les objectifs de la municipalité

1. Des taux de fiscalité maintenus

Malgré le choix de l'État de réduire ses concours financiers aux collectivités, la municipalité doloise a décidé de ne pas augmenter la fiscalité locale. Cet engagement pris en début de mandat sera respecté. Aucune hausse de la fiscalité locale ne sera proposée.

Rappel des taux 2016 votés par la Ville de Dole :

Taux 2016	DOLE
Contribution Foncière des entreprises	
Taxe d'Habitation	13,43%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	21,22%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	35,61%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	

2. Un nécessaire désendettement

Sous surveillance de la Chambre Régionale des Comptes, en raison de la forte hausse de l'endettement entre 2011 et 2013, la collectivité devra confirmer en 2017 le mouvement de désendettement entamé en 2014.

Afin de pérenniser ce mouvement, une renégociation de la dette a été menée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui détient à elle seule 23% de l'encours total de la Ville. Ce réaménagement a permis de diminuer l'annuité 2016 de 258k€ par rapport à 2015. En outre, la signature d'un contrat d'emprunt d'1,5M€ à taux 0 pour le financement des travaux du Théâtre contribuera à modérer la charge de la dette dès 2017.

Pour mémoire, l'évolution de l'encours de dette sur la période 2013-2016 se présente ainsi :

Encours au 31/12	Encours en M€
2013	40,16
2014	39,61
2015	39,34
2016	39,19

3. La maîtrise de la masse salariale

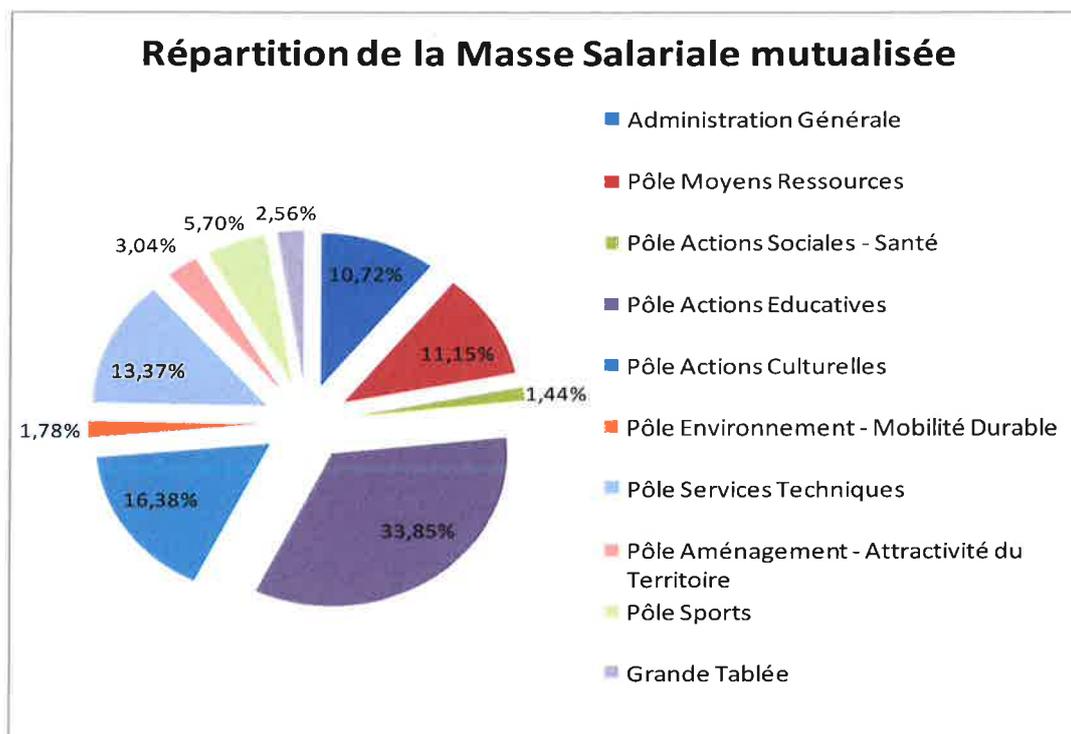
Dans la continuité des orientations de début de mandat, et compte tenu de l'amenuisement des ressources financières, la Ville de Dole devra contenir sa masse salariale et l'envisager dans un objectif d'optimisation et de mutualisation.

Pérennisée, cette-dernière est désormais comptabilisée en direct et non plus via les Attributions de Compensation, venant ainsi renforcer la transparence financière matérialisée par des flux croisés entre les deux collectivités.

Enfin, la mobilité interne dont les bienfaits ne sont plus à démontrer, tant pour les agents que pour l'employeur, sera à nouveau privilégiée voire encouragée.

A noter les principales variations qui impacteront la masse salariale de la Ville :

- Delta entre les arrivées et les départs : -64K€,
- Évolutions réglementaires et techniques. Il s'agit :
 - o de la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », soit +151K€,
 - o de l'augmentation de la valeur du point d'indice : +193K€,
 - o de la prise en compte du mécanisme de garantie individuelle du pouvoir d'achat : +13K€ au bénéfice des agents pour qui l'évolution indiciaire sur une période donnée est inférieure à l'inflation.
- Organisation des scrutins dans le cadre des prochaines échéances électorales : +26K€.
- Diminution de la cotisation de l'assurance statutaire : -285K€.



4. Un devoir d'investissement pour soutenir la croissance

Le tableau ci-dessous retrace les principaux projets d'investissements qui seront soumis au vote à l'occasion de la séance budgétaire :

Principaux projets d'investissement (en k€)	Crédits 2017
Déploiement Vidéoprotection	50
Démolition Ecole Jeanne D'arc	150
Travaux Ecole Wilson	300
Réhabilitation Théâtre	1 700
Aménagement Avenue Duhamel	300
Aménagement Cœur de Ville	300

La recherche de marges de manœuvre et d'optimisation

Restaurer une capacité d'épargne par une gestion plus rigoureuse

En dépit de la baisse des dotations de l'État (-2,4M€ cumulé depuis 2013) et de la hausse du prélèvement au titre du fonds de péréquation (+230K€ cumulé depuis 2013), la Ville parvient à maintenir une épargne brute honorable fin 2016 grâce à un effort important d'économies sur ses coûts de fonctionnement.

En effet, sur la période 2013-2016, et hors recettes exceptionnelles (1M€ de remboursement d'assurance obtenus suite au sinistre survenu dans une structure d'accueil de la petite enfance), la Ville parvient à dégager une épargne brute supérieure à son niveau de fin 2015, et seulement inférieure de 234K€ à ce qu'il était fin 2013, comme le montre le tableau ci-dessous :

Budget de fonctionnement (en k€)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses réelles	24 959	24 239	24 292	24 611
Recettes réelles	28 445	27 909	28 351	27 863
<i>Sinistre crèche</i>	0	-100	-900	0
Solde hors recettes exceptionnelles	3 486	3 570	3 159	3 252

Ce constat montre la capacité de la Ville de Dole à faire face à ses dépenses contraintes et à maintenir un service public de qualité dans un contexte de raréfaction des ressources en mobilisant son épargne, celle-ci marquant une baisse de -6,7% quand le désengagement de l'État atteint +9,32% des recettes réelles de fonctionnement sur la période.

Néanmoins, l'effort d'économie en fonctionnement devra se poursuivre afin de reconstituer le fonds de roulement tout en menant à bien un ambitieux programme d'investissement.

Une réflexion sur les modes de gestion

Après avoir innové courant 2015 en donnant naissance à deux SEMOP baptisées « Doléa » qui se sont vu confiée la gestion municipale de l'eau et de l'assainissement dans le cadre d'un partenariat avec le Groupe Suez, la Ville de Dole, associée au Grand Dole, a souhaité mener une réflexion autour de la création d'outils stratégiques visant à promouvoir et rendre attractif le territoire dans une optique de développement touristique, culturel et économique.

Deux Sociétés Publiques Locales ont ainsi vu le jour courant 2016 dans le but de porter en lieu et place des collectivités l'animation locale et la promotion du territoire à l'échelle du bassin dolois.

Ainsi, la SPL Hello Dole est désormais chargée de l'activité touristique et événementielle, véritables moteurs de croissance pour le tissu économique de notre territoire, lequel se retrouve de facto au cœur d'une dynamique qu'il convient d'exploiter et de développer dans le cadre de la grande Région Bourgogne-Franche Comté.

Concrètement, la Ville de Dole lui confie dès 2017 la gestion de la salle de spectacles de la Commanderie, ainsi que la promotion de l'événementiel qui s'y rattache.

En outre, la SPL Hello Dole a été mandatée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, via des conventionnements spécifiques, pour reprendre à son compte l'activité de l'Office de Tourisme, ainsi que de la gestion et de la promotion de la halle d'exposition Dolexpo – Parc du Jura.

La SPL Grand Dole Développement 39 quant à elle se verra progressivement confier, par des concessions de travaux ou de services, le portage d'un certain nombre de projets structurants qui s'inscrivent dans une politique de développement urbain et économique du bassin dolois.

Pour mémoire, ces sociétés privées composées à 100% de capitaux publics (Ville de Dole et Grand Dole à parts égales) auront la responsabilité de mettre en œuvre les projets politiques locaux tout en générant des économies d'échelle grâce à une meilleure optimisation des procédures et des ressources.

La modernisation des outils à disposition des services

L'année 2016 a été marquée par de nombreux projets dans le domaine de l'informatique, dont l'objectif et le point commun étaient la dématérialisation et la modernisation des outils et des procédures. Cette démarche sera pérennisée et amplifiée en 2017. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- La gestion électronique de documents –GED-, déployée progressivement depuis 2014, elle améliore le traitement du courrier en général et la réactivité des services vis-à-vis des usagers et autres partenaires,
- Le renouvellement du système de messagerie couplé au déploiement d'outils collaboratifs à destination des agents permet désormais aux agents d'instaurer de nouvelles méthodes de travail et plus de réactivité, notamment grâce à un partage facilité et plus individualisé des dossiers,
- Le logiciel de gestion financière et comptable déployé courant juin 2016 est une solution plus intuitive, plus intégrée et plus ergonomique facilitant sa prise en main tant par la Direction des Finances que par les services décentralisés. Il ouvre de nouvelles perspectives grâce à des fonctionnalités innovantes dont certaines demandent encore à être mises en œuvre, Surtout, la dématérialisation permise dans le cadre de ce déploiement a permis de réduire nettement les flux papiers notamment grâce à l'archivage électronique des factures et autres pièces justificatives. Les échanges avec les services de la trésorerie sont ainsi facilités et permettent d'améliorer le Délai Global de Paiement au bénéfice des entreprises. 2017, verra une continuité avec la dématérialisation des bordereaux de mandats et de titres actuellement signés « papier » par les élus. Enfin, toujours dans un objectif de réduction des délais de paiement et d'amélioration des relations financières et comptables, la plateforme d'échange « CHORUS », développée par les services de Bercy pour mettre en relation directe entreprises et administrations, aboutira au fil de son déploiement national (2017-2020), à la réduction massive de l'émission et de la réception de factures papier.
- Le compte famille : après une étude fine menée au cours de l'exercice 2016, son utilisation sera revue. Un système de post-facturation sera instauré dès la rentrée de septembre 2017. Dans ce cadre, différents modes de paiement pourront être envisagés (CB, TIPI, Prélèvement...),
- Un guichet unique personnalisé facilitant la relation citoyen est en cours de déploiement. Son objectif est de permettre une meilleure lisibilité des actions mises en œuvre par les collectivités au service des usagers et une plus grande réactivité de l'administration.

C'est dans ce contexte de mutations importantes que devra se construire le prochain budget qui met l'accent sur la capacité des acteurs publics à imaginer de nouvelles façons de fonctionner pour promouvoir le territoire et maintenir une offre de service décente aux citoyens malgré la diminution importante des concours financiers de l'État.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 3 février 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins six voix contre :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2017.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Fait à Dole, le 7 février 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,


Jean-Marie SERMIER
(JURA)